

Questions de la session de juin 2016

Dir. N°	Député Députée	Page	Titre
CHA			
5	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	3	Le canton de Berne va-t-il célébrer son 825 ^e anniversaire ?
FIN			
11	Köpfli Michael, Berne (pvl)	4	Imposition des jeunes pousses
INS			
13	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	5	Programme Education et culture : qui paie ?
POM			
4	Fischer Gerhard, Meiringen (UDC)	6	Meiringen : trouver des locaux adaptés pour l'hébergement des requérants d'asile
6	Krähenbühl Samuel, Unterlange- negg (UDC)	7	Quelle est la situation financière de la Fonda- tion Jeremias Gotthelf ?
7	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	8	Fête nationale erythréenne : retour au pays ?
8	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	9	Foyer d'éducation de Prêles : accord entre la SAP et la POM
14	Rudin Michel, Lyss (pvl) Junker Burkhard Margrit, Lyss (PS)	10	Centres de requérants d'asile à Lyss
15	Köpfli Michael, Berne (pvl)	11	Mise à pied de la responsable du Service cantonal des migrations
TTE			
2	Zuber Maxime, Moutier (PSA)	12	Les CFF dissuadent-ils les voyageurs d'utiliser la ligne Soleure-Moutier ?
9	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	13	Coût des nouvelles locomotives multisystème de BLS Cargo
10	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	14	Participation de BKW au parc éolien Fosen Vind DA à Trondheim en Norvège



SAP

12	Aeschlimann Martin, Berthoud (PEV)	15	Les dossiers s'entassent à l'OPAH
----	------------------------------------	----	-----------------------------------

ECO

3	Fuchs Thomas, Berne (UDC)	16	Pourquoi abattre des faons en bonne santé ?
---	---------------------------	----	---

JCE

1	Hirschi Irma, Moutier (PSA)	17	Le Préfet Marti peut-il garantir son impartialité dans la procédure de fusion intercommunale du Grand-Val ?
---	-----------------------------	----	---

Q 5

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : CHA

Le canton de Berne va-t-il célébrer son 825^e anniversaire ?

La ville de Berne a été fondée en 1191 par le duc Berchtold V de Zähringen. C'est ce qu'affirme Diebold Schilling à la fin du 15^e siècle dans sa chronique bernoise, en référence à des actes et chroniques telles que celle de Konrad Justinger. On admet en tout cas que 1191 est l'année de fondation de la ville-Etat. Le canton de Berne étant juridiquement son ayant-cause, il a donc 825 ans cette année.

1. Le Conseil-exécutif a-t-il envisagé de célébrer cet anniversaire ou de l'évoquer d'une quelconque manière ?
2. Des activités, célébrations ou autres manifestations sont-elles prévues ?
3. Dans la négative, pourquoi ?

Q 11

Auteur : Köpfli Michael, Berne (pvl)

Réponse : FIN

Imposition des jeunes pousses

L'imposition des *startup* a récemment fait débat. La pratique du canton de Zurich par exemple entraîne dans certains cas pour les fondateurs de l'entreprise comme pour les investisseurs de très lourds impôts sur la fortune, alors même que la jeune société n'a quasiment pas dégagé de bénéfices, voire pas du tout.

Le canton de Zurich a entretemps adapté en partie sa pratique, tout en annonçant simultanément dans la presse vouloir faire pression sur les autres cantons, par l'intermédiaire de la Conférence suisse des impôts, pour qu'ils revoient également leur copie (cf. l'article paru le 1.3.2016 dans la NZZ « *Umstrittene Steuerpraxis wird angepasst* »).

Le canton de Berne doit à tout prix rester attrayant pour ces entreprises. Au lieu de céder aux pressions des autres cantons et de resserrer la vis, il devrait plutôt améliorer encore les conditions générales dans la Stratégie fiscale.

1. Comment les fondateurs et propriétaires de startup sont-ils imposés sur la fortune dans le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif est-il en mesure de garantir que l'imposition sur la fortune telle qu'elle est pratiquée à Zurich est exclue dans notre canton ?
3. Prévoit-il des changements concernant l'imposition des jeunes pousses ?

Q 13

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : INS

Programme Education et culture : qui paie ?

Des postes à durée déterminée ont été financés par le Fonds d'encouragement des activités culturelles pour la gestion du programme Education et Culture. L'organisation des projets – danse, théâtre – proposés par des professionnels donne beaucoup de travail à la Direction de l'instruction publique, mais aussi aux écoles. La phase d'essai étant terminée, il n'est plus possible non plus de prélever des ressources sur le Fonds de loterie.

1. Comment ces postes vont-ils être financés maintenant ?
2. Quel est le montant des coûts de gestion et combien les animateurs et animatrices de ces « projets culturels » touchent-ils à l'heure ?
3. Quel est le montant total des dépenses par an, et pour combien de classes ?

Q 4

Auteur : Fischer Gerhard, Meiringen (UDC)

Réponse : POM

Meiringen : trouver des locaux adaptés pour l'hébergement des requérants d'asile

L'afflux massif de réfugiés place le canton de Berne devant l'urgente nécessité de trouver de nouvelles possibilités d'hébergement. C'est à cette fin qu'ont eu lieu à Meiringen des séances de mise au point et de coordination, sous l'égide du préfet.

La commune a proposé l'ancien camp de troupe de Balmweid (aujourd'hui une propriété privée), un site selon elle idéal.

Mais le préfet s'y est opposé catégoriquement, invoquant l'argument que cette reconversion ne serait pas conforme à l'affectation de la zone et nécessiterait le cas échéant une modification de la loi.

1. Quelle(s) loi(s) faudrait-il modifier pour que le camp de troupe de Balmweid puisse être transformé en centre d'hébergement de requérants d'asile ?
2. Quelle serait la durée de la procédure législative ?
3. Que peut faire le Conseil-exécutif pour que le camp de troupe puisse être reconverti en centre d'hébergement même sans modification législative ?

Q 6

Auteur : Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC) **Réponse :** POM

Quelle est la situation financière de la Fondation Jeremias Gotthelf ?

Il y a dix ans, sur proposition du Conseil-exécutif, le Grand Conseil a accordé une subvention de 9,5 millions de francs prélevée sur le Fonds de loterie à la Fondation Jeremias Gotthelf pour l'aider à démarrer. La fondation avait notamment pour but d'assurer la recherche, la promotion et la publication de l'œuvre littéraire et théologique du pasteur et écrivain de Lützelflüh. Elle devait être soutenue par les organisations ayant des liens particuliers avec Jeremias Gotthelf.

En 2014, on a appris que le financement de ce projet gigantesque était remis en question, du fait notamment de la nouvelle politique de soutien du Fonds national. Par ailleurs, les coûts, initialement estimés à 12 millions, ont explosé, à cause en particulier de la nouvelle édition critique et historique de l'œuvre littéraire de Gotthelf. Il faut donc trouver des donateurs disposés à financer les coûts supplémentaires, ou en tout cas une partie de ces coûts. Reste à savoir si la recherche sera fructueuse.

1. Est-il exact que le projet va coûter nettement plus de 12 millions ?
2. Est-il exact que les coûts vont plutôt avoisiner les 30 millions ?
3. Le Conseil-exécutif envisage-t-il une participation du canton au financement de ces coûts supplémentaires ?

Q 7

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : POM

Fête nationale erythréenne : retour au pays ?

L'Erythrée, qui a accédé à l'indépendance en 1991, il y a 25 ans, célèbre sa fête nationale le 24 mai. Il semble que depuis des années, des Erythréens qui ont demandé l'asile en Europe rentrent au pays pour l'occasion. Alors même qu'ils prétendent y être persécutés.

1. Y a-t-il des cas dans le canton de Berne ?
2. A quelles sanctions s'exposent ces personnes qui se disent persécutées dans leur pays ?

Q 8

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : POM

Foyer d'éducation de Prêles : accord entre la SAP et la POM

Le Foyer d'éducation de Prêles a été réaménagé pour la somme de 38 millions de francs, il n'y a pas si longtemps, en 2012 si ma mémoire est bonne. Les équipements étaient conçus de telle manière que les jeunes puissent apprendre les métiers les plus divers. Des infrastructures qui se prêteraient parfaitement à la réhabilitation des toxicomanes. Le personnel pourrait même rester en place. Cette coopération avec la Confédération, dont le pilier thérapie présente des lacunes, aurait été profitable à tout le monde. On, on apprend que les pelleteuses sont déjà à l'œuvre à Prêles pour transformer l'établissement en centre d'hébergement de requérants d'asile.

1. La POM et la SAP ont-elles envisagé cette alternative du centre de désintoxication, proposée dans une interpellation, et ont-elles clarifié la situation ?
2. Est-il vrai que les travaux de transformation sont en cours et que la reconversion en centre d'hébergement de requérants d'asile est une affaire classée ?
3. Qui a pris ces décisions ?

Q 14

Auteur : Rudin Michel, Lyss (pvl)
Junker Burkhard Margrit, Lyss (PS)

Réponse : POM

Centres de requérants d'asile à Lyss

Lyss dispose actuellement d'un centre de transit, qui est bien accepté par la population. Mais reste à savoir s'il faut l'agrandir et s'il faudra en plus aménager un centre fédéral. Le Conseil-exécutif doit dans ces conditions indiquer comment, selon lui, la situation doit évoluer avec le centre de transit et la caserne.

1. Quelle influence le Conseil-exécutif peut-il exercer sur l'aménagement d'un centre fédéral d'hébergement des requérants d'asile à Lyss et quelles sont ses compétences ?
2. Quelles sont ses intentions concernant le centre de transit de Lyss-Kappelen ?
3. Le Conseil-exécutif pense-t-il que Lyss doit accueillir à la fois un centre fédéral (caserne) et un centre de transit (Lyss-Kappelen) et supporter ainsi tous les embarras ?

Q 15

Auteur : Köpfli Michael, Berne (pvl)

Réponse : POM

Mise à pied de la responsable du Service cantonal des migrations

La responsable du Service cantonal des migrations a été « mise à pied avec effet immédiat » – dicit le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser – en mars dernier. Aucun motif n'a été mentionné, pas plus que le versement d'une indemnité de départ.

1. Quel est le montant de l'indemnité de départ versée à la responsable du Service cantonal des migrations ?
2. Ce montant était-il prescrit par la loi ou bien s'est-on montré plus généreux ?
3. En pareil cas, comment justifie-t-on cette générosité ?

Q 2

Auteur : Zuber Maxime, Moutier (PSA)

Réponse : TTE

Les CFF dissuadent-ils les voyageurs d'utiliser la ligne Soleure-Moutier ?

Les régions concernées, la Conférence régionale des transports, le Conseil du Jura bernois, la Députation, les autorités communales, etc. se mobilisent pour le maintien de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure et l'assainissement du tunnel du Weissenstein. Ces différents partenaires encouragent l'usage de cette ligne afin d'en accroître l'attractivité et la fréquentation.

Il semble cependant que les CFF appliquent en l'espèce une politique qui va à l'encontre de tous les efforts déployés par les défenseurs de cette ligne. Les témoignages suivants nous sont parvenus :

1. *« En septembre 2014, je me suis rendu au guichet de la gare CFF de Moutier pour y commander un billet collectif pour 12 personnes (contemporains) pour Alpnachstad (Pilate) et retour. À ma grande surprise, l'itinéraire proposé par les CFF passait par Bâle. À ma demande, le parcours a été modifié par Soleure et ceci pour un prix inférieur à celui passant par Bâle. Répondant à ma question, la personne de service m'a répondu que par Bâle cela nous évitait un changement de train ! ».*
2. *« En rentrant d'un voyage, je demande à la gare de l'Aéroport de Zurich-Kloten un billet pour Court. Je constate alors que l'itinéraire vendu passait par Olten-Bienne-Moutier. J'ai dû insister pour obtenir un billet par Soleure-Oberdorf-Moutier, pourtant meilleur marché. Questionné, l'employé CFF a répondu : le système est programmé ainsi ! »*

À en croire ces déclarations, les CFF détourneraient ainsi systématiquement les voyageurs par d'autres itinéraires que celui de la ligne Moutier-Soleure. Je prie en conséquence le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de cette pratique ou de ce mécanisme de détournement d'itinéraire ayant pour effet de réduire la fréquentation d'une ligne régionale en sursis ?
2. Le Gouvernement entend-il intervenir auprès des CFF afin que ces méthodes cessent immédiatement, que les clients soient informés correctement dans leurs intérêts et ceux de la ligne concernée ?

Q 9

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : TTE

Coût des nouvelles locomotives multisystème de BLS Cargo

Fin mars 2015, BLS Cargo a commandé 16 locomotives multisystème de type Vectron MS chez Siemens. Les deux premières ont été livrées fin avril 2016. Ces engins permettent aux trains de circuler entre la Hollande et l'Italie en traversant l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, sans changement de locomotive.

1. Quel est le prix d'une locomotive ?
2. BLS a-t-il lancé un appel d'offres pour l'achat de ces 15 locomotives ?
3. Dans la négative, pourquoi ?

Q 10

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : TTE

Participation de BKW au parc éolien Fosen Vind DA à Trondheim en Norvège

BKW, dont le canton détient la majorité des actions, a pris une participation de 40 pour cent dans le capital du parc éolien Fosen Vind DA à Trondheim en Norvège, avec quatre investisseurs institutionnels. A en croire la presse, la société a utilisé pour ce faire des dizaines de millions de francs de capital propre. Le chiffre exact n'est toutefois pas précisé.

1. Quel est exactement le montant de la participation de BKW dans Fosen Vind DA (en millions de francs) ?
2. BKW finance-t-elle cette prise de participation par l'emprunt ?
3. BKW est-elle disposée à investir dans d'égales proportions dans des parcs éoliens suisses ?

Q 12

Auteur : Aeschlimann Martin, Berthoud (PEV) **Réponse :** SAP

Les dossiers s'entassent à l'OPAH

Différentes institutions qui hébergent et prennent en charge des jeunes devraient rapidement rénover leurs locaux. Bien que la SAP ne conteste pas les besoins, que les institutions concernées se soient préalablement renseignées auprès de la Direction et qu'elles aient déposé leurs demandes dans les règles, je sais de source sûre que certaines attendent une réponse depuis des années.

1. Pourquoi l'OPAH (Office des personnes âgées et handicapées) n'est-il pas en mesure de satisfaire à ses obligations dans des délais utiles ?
2. Que pense faire le Conseil-exécutif pour corriger ces dysfonctionnements le plus rapidement possible afin que les institutions puissent établir leur planification plus facilement et réaliser les travaux de rénovation ?

Q 3

Auteur : Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse : ECO

Pourquoi abattre des faons en bonne santé ?

Les foins vont commencer en mai et durer jusqu'en juin. Chaque année, pendant cette période, les moissonneuses-batteuses font des victimes parmi les faons. Durant leurs premières semaines de vie, ces animaux ont en effet l'habitude innée de chercher refuge dans les herbes hautes en cas de danger. Raison pour laquelle ils ne sont pas découverts rapidement lorsqu'ils sont blessés. Pourtant, on pourrait facilement éviter ou réduire ces pertes en utilisant par exemple des drones pour repérer les animaux blessés ou en les localisant par infrarouge. Plusieurs cantons sont très actifs dans ce domaine.

Manifestement, dans le canton de Berne, on n'a pas encore compris de quoi il retourne. Il semble que ces dernières semaines, on ait donné l'ordre aux garde-faune d'abattre des faons en bonne santé, pour des raisons d'économie.

1. Comment justifier que des faons en bonne santé soient abattus ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé à chercher une autre solution (impliquant p. ex. la collaboration de Landshut, dans le but de rendre ensuite les faons à la vie sauvage) ?

Q 1

Auteur : Hirschi Irma, Moutier (PSA)

Réponse : JCE

Le Préfet Marti peut-il garantir son impartialité dans la procédure de fusion intercommunale du Grand-Val ?

Une procédure de recours contre une votation relative à une fusion intercommunale dans le Grand-Val a été ouverte par un citoyen de Crémines.

L'autorité chargée de traiter ce recours est le préfet du Jura bernois. Or, comme en atteste le « Dictionnaire du Jura.ch », il se trouve que M. Jean-Philippe Marti a été président du Groupe de pilotage « Fusions dans la région de Moutier ».

Marti, Jean-Philippe (1952-)

Né le 26 novembre 1952 à Moutier. Marié, père d'un enfant. Domicilié à Bévillard.

Ecole primaire à Bévillard, secondaire à Malleray puis Gymnase français de Bienne (maturité littéraire en 1971). Etudes de droit à l'Université de Berne. Brevet d'avocat du canton de Berne en 1978.

Après avoir été greffier de chambre à la Cour suprême du canton de Berne (1978-1980, durant cette période il est aussi remplaçant du Président du Tribunal du district de La Neuveville), il travaille comme attaché au Département fédéral de justice et police (1980-1992). Membre du parti socialiste, il est **préfet** du district de Moutier de 1993 à 2009.

Le 17 mai 2009, il est élu préfet du nouvel arrondissement formé des anciens districts de Moutier, La Neuveville et Courtelary dans le cadre de la réforme de l'administration cantonale qui doit entrer en vigueur en janvier 2010. Il est élu par 7682 voix contre 3533 pour l'UDC Claude Röthlisberger. Président du conseil intercommunal du Grand Val. Président du Groupe de pilotage «Fusions dans la région de Moutier». Président du comité du Centre social protestant (CSP) Berne-Jura.

Cette fonction passée devrait à mon sens inciter le préfet à s'interroger sur son impartialité et à envisager son départ. Il semble toutefois que tel ne soit pas le cas puisque M. le préfet instruit l'affaire et qu'il ferme même les yeux sur un vice de forme flagrant constaté dans une autre commune (Corcelles) concernée par cette votation. Cette irrégularité ne manquera pas de provoquer un autre recours après la date du scrutin.

Je prie en conséquence le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

1. M. Jean-Philippe Marti ne devrait-il pas envisager son départ dans cette affaire ?
2. Pourquoi le préfet, pourtant autorité de surveillance des communes, feint-il d'ignorer l'irrégularité constatée à Corcelles ?